



SCHWEIZERISCHER BUNDES RAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

- 2 NOV. 1983

1920

22^{ème} session de la Conférence de
 l'Organisation des Nations Unies pour
 l'alimentation et l'agriculture (FAO),
 Rome, du 5 au 24 novembre 1983

Vu la proposition du DFEP du 17.10.1983

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La délégation suisse à la 22^{ème} session de la Conférence de la FAO se compose comme suit:

M. Jean-Claude Piot: directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, président du Comité national suisse de la FAO, chef de délégation (1^{ère} semaine)

M. Hans Popp: sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, chef de délégation (à partir de la 2^{ème} semaine)

M. Theodor Glaser: représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Rome, suppléant

M. François Rohner: suppléant du chef de la Section des affaires multilatérales, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (Commission II)

M. André von Graf-fenried: suppléant du chef de la Section des Nations Unies et Organisations internationales, Direction des organisations internationales (Commission III et questions politiques)

M. Igor Marincek: secrétaire du Comité national suisse de la FAO, Office fédéral de l'agriculture (Commission I)



M. Christoph Bubb: stagiaire diplomatique à l'Ambassade de Suisse, Rome

- 2) La présente proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.
- 3) L'indemnité journalière pour les délégués suisses est fixée à 120 francs (supplément maximum de 15 francs pour le chef de la délégation en cas de dépenses justifiées). Les indemnités et frais de voyage sont supportés par les départements respectifs.

Pour extrait conforme,
le secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	10	-
	X	EDI	3	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
X		EVD	15	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Del.	2	-

R é s u m é

de la proposition du Département fédéral de l'économie publique concernant la 22ème session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),

Rome, du 5 au 24 novembre 1983

La 22ème session de la Conférence de la FAO aura pour tâche:

- de discuter et adopter les objectifs de l'Organisation à long et moyen termes ainsi que le "Programme de travail et budget" se rapportant aux deux prochaines années;
- d'évaluer la situation, les perspectives et les politiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde ainsi que les questions touchant les échanges internationaux, la pêche et la sylviculture.

La Conférence aura en particulier à se prononcer sur l'importance accrue accordée par l'Organisation au problème de l'insuffisance de la production vivrière dans les pays en développement face à une situation qui va se dégradant: croissance démographique, dépendance progressive vis-à-vis des importations de denrées (alarmante en Afrique), endettement et service de la dette sans précédent, effondrement des prix des produits agricoles d'exportation, stimulation insuffisante pour une production au-delà des besoins de l'auto-provisionnement notamment chez les petits exploitants, ainsi que dilemme entre prix rémunérateurs pour les producteurs et justes pour les consommateurs, etc.

Après la hausse budgétaire excessive de l'exercice 1982/83, à laquelle s'étaient vivement opposés les pays industrialisés, membres du "Groupe de Genève", et la Suisse, le Directeur général de la FAO a su, cette fois-ci, limiter la croissance du prochain budget 1984/85 au taux réel de 0,5 %. On constate également un transfert important de ressources en faveur des programmes techniques, cela aux dépens des services administratifs.

La délégation suisse prend bonne note des efforts accomplis pour établir le budget avec plus de rigueur; elle acceptera le budget. Cet avis est également partagé par le "Groupe de Genève".

La délégation suisse sera conduite successivement par M. J.-Cl. Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, et M. H. Popp, sous-directeur du même office. La délégation est réduite au minimum indispensable pour une participation efficace aux travaux.



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

6041.2

Distribuée 3003 Berne, le 17 octobre 1983

Au Conseil Fédéral

22^{ème} session de la Conférence de
 l'Organisation des Nations Unies pour
 l'alimentation et l'agriculture (FAO),
 Rome, du 5 au 24 novembre 1983

I. Introduction

La Conférence ordinaire bisannuelle de la FAO a pour but:

- d'une part de discuter et d'adapter les objectifs à long et moyen termes de l'Organisation, ainsi que le "Programme de travail et budget" (PTB) se rapportant aux deux prochaines années;
- d'autre part d'évaluer la situation, les perspectives et les politiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde ainsi que les questions touchant les échanges internationaux, la pêche et la sylviculture.

II. Situation alimentaire mondiale

En 1982, la population mondiale a augmenté de quelque 1,8 % alors que la production vivrière progressait de 2,2 %. En

effet, selon les estimations de la FAO, la production vivrière par habitant des pays en développement a légèrement progressé pendant la dernière décennie pour atteindre l'indice 110 en 1982 par rapport à une moyenne annuelle de 100 pour 1969-71. Est-ce que le problème de la production vivrière et de l'alimentation mondiale se trouverait finalement en voie d'amélioration?

L'image s'assombrit toutefois quand on regarde la situation de plus près:

- 1) Selon la FAO, en 1981, les pays en développement sont devenus pour la première fois importateurs nets de produits agricoles. Bien que la croissance de la production vivrière ait dépassé celle de la population, la consommation s'est développée encore plus rapidement pour l'ensemble des pays en développement. Notamment dans les pays exportateurs de pétrole (ex. Nigéria, Mexique) et à croissance rapide (ex. Brésil), l'augmentation des revenus par tête s'est soldée par une augmentation de la consommation alimentaire qui n'a pas pu être satisfaite par l'agriculture locale.
- 2) Dans plus de 30 pays à faible revenu et particulièrement en Afrique, la production vivrière a augmenté moins vite que la population; dans certains pays elle a même baissé. Ces pays doivent faire appel aux importations alimentaires pour éviter une malnutrition catastrophique.
- 3) En Afrique, les importations de céréales et surtout de blé créent de nouvelles dépendances. La population commence à apprécier le pain fait à partir de la farine de blé; cependant, compte tenu du régime thermique du continent, il est à présent pratiquement impossible de faire pousser du blé, sauf sur les hautes terres de l'Est.
- 4) Selon les estimations de la FAO, environ un quart de la population des pays en développement (à l'exception des

- pays asiatiques à économie centralement planifiée - notamment la Chine), n'a pas un régime alimentaire adéquat.
- 5) La sécurité alimentaire dépend de moins en moins de la production locale et de plus en plus de celle des autres. Cette dépendance affaiblit la capacité de réagir de ses propres moyens en cas de crise.
 - 6) L'endettement des pays en développement leur impose une orientation de la production à l'exportation qui se traduit par un besoin croissant d'importation de produits vivriers.
 - 7) Dans l'immédiat, grâce aux stocks céréaliers mondiaux très élevés correspondant à 21 % de la consommation mondiale, il n'y a aucun danger de grave pénurie mondiale. Cependant, près de la moitié de tous les stocks sont détenus par les Etats-Unis, qui ont, vu leurs excédents, décidé de réduire leur production. Principalement dû à la baisse de la production américaine, la production céréalière mondiale devrait diminuer cette année d'environ 5,5 % par rapport à l'année dernière.

III. Alimentation et agriculture

L'alimentation insuffisante est due selon la FAO, dans la plupart des cas, à la pauvreté.

Pauvreté et sous-emploi d'une large partie de la population se traduisent par un manque de pouvoir d'achat. Malgré la pénurie nutritionnelle, la demande (monétaire) sur les marchés internes des produits vivriers reste trop faible (économiquement parlant) pour soutenir des prix agricoles qui pourraient mobiliser une production intensive et excédentaire au niveau des agriculteurs et par la suite stimuler la création d'emplois dans l'agriculture. De plus, il y a toujours conflit entre les intérêts des consommateurs qui veulent pouvoir

acheter des denrées à bas prix et ceux des producteurs qui ont besoin de prix suffisamment élevés pour stimuler la production. Il faut donc trouver le moyen d'aider les gouvernements à modifier les structures économiques en faveur des producteurs d'aliments, sans pour autant provoquer une révolution dans les villes!!

La population mondiale (4,4 Mia aujourd'hui) dépassera le seuil de 6 milliards de personnes en l'an 2000, dont les quatre cinquièmes vivront dans les pays en développement. Dans nombreux pays du Tiers Monde, il ne sera plus possible de mettre en culture de nouvelles terres. Pour augmenter la production, il ne restera donc plus qu'à exploiter plus intensivement la terre déjà cultivée, c'est-à-dire augmenter considérablement les rendements.

Selon les estimations de la FAO, des investissements bruts annuels de l'ordre de 175 milliards de \$ US (aux prix de 1980) seront nécessaires d'ici l'an 2000 dans les pays en développement pour atteindre l'objectif de croissance de la production agricole de 3,5 % à 4 % par an, considéré nécessaire pour nourrir leurs populations. La mobilisation de tels montants et leur acheminement vers les utilisateurs nécessiteraient des systèmes bancaires et de crédit agricole bien plus performants que ceux en place actuellement dans ces pays. Un problème similaire se pose pour la mobilisation et la distribution des agents de production (engrais, irrigation, etc.). Les petits agriculteurs et les travailleurs sans terre doivent pouvoir participer plus intensément à l'expansion de la production et en bénéficier. Leur capacité d'investissement - pratiquement inexistante à ce jour - mérite d'être améliorée en premier lieu.

L'augmentation des rendements par hectare s'avère être le plus important facteur de croissance de la production vivrière

dans les pays en développement. Cependant le changement technologique nécessaire ne s'est pas développé au même rythme que la demande. Pour qu'il puisse avoir lieu, une politique et un climat favorables à l'agriculture (prix, infrastructure), et notamment les petits agriculteurs de subsistance, sont indispensables.

La croissance de la population des pays en développement ne peut pas être soutenue par une agriculture de subsistance. Du fait que l'agriculture occupe entre 50 et 90 % de la population active des PVD contre seulement 4 à 8 % dans les pays industrialisés, une mécanisation selon notre modèle doit être exclue également. Le changement technologique doit en conséquence avoir lieu chez le petit agriculteur sans pour autant menacer son existence.

L'objectif à long terme des pays à déficit vivrier doit être de renforcer leur production alimentaire et réduire leur dépendance des importations. Entre-temps, ils doivent augmenter leurs exportations pour pouvoir importer les aliments dont ils ont besoin pour survivre. Au cours de cette longue période de transition, le commerce et, dans la mesure du nécessaire, l'aide alimentaire pourraient assurer leur sécurité alimentaire.

Cependant, une chute de prix sans précédent depuis une génération a réduit les recettes tirées de la vente de certains produits agricoles. Le problème ne se limite pas aux pays en développement. Dans certains pays riches également, les agriculteurs voient baisser leurs revenus.

La capacité d'importation des pays en développement est encore réduite par le grave endettement de la plupart d'entre eux, et surtout par le service de la dette et le niveau excessif des taux d'intérêt.

Priorités des programmes de la FAO

La FAO attache de plus en plus d'importance à la création de structures économiques et sociales en faveur des producteurs agricoles. A cet effet le Directeur général a proposé une nouvelle conception et des mesures de la sécurité alimentaire qui visent à augmenter la capacité des pays ou des personnes à produire ou acheter de quoi se nourrir. Des actions sont proposées notamment en faveur du pouvoir d'achat des couches sociales les plus pauvres et du fonctionnement des marchés alimentaires intérieurs et extérieurs.

Dans le cadre du développement des petits agriculteurs, une nouvelle approche de la FAO basée sur les "systèmes agricoles" prend en considération les productions tant végétales qu'animales, ainsi qu'un certain nombre d'éléments essentiels tels que les marchés, le crédit, les agro-industries et l'approvisionnement en moyens de production.

D'autres activités sont proposées pour déterminer le potentiel de production des terres pour certaines cultures, à différents niveaux d'inputs et, partant, la capacité de charge démographique de ces terres en différents pays. La FAO accorde une attention croissante aux petits exploitants de subsistance qui représentent la grande majorité des agriculteurs des pays en développement. A cet effet, la FAO favorise une meilleure utilisation des facteurs de production et la transformation progressive des systèmes de production traditionnels en systèmes évolués, capables de produire au-delà des besoins de l'auto-approvisionnement et d'alimenter le marché, particulièrement dans le secteur du petit paysan. Les petits agriculteurs ne doivent plus être considérés uniquement en tant que problème social, mais aussi et avant tout comme potentiel de production décisif dans le défi que nous pose à tous la sécurité alimentaire mondiale.

Position de la Suisse:

Nous pouvons nous rallier à cette nouvelle orientation de la FAO, car elle correspond aux objectifs fixés dans la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, selon laquelle notre aide doit contribuer à mettre les pays en développement dans la possibilité d'assurer leur développement par leurs propres forces, et soutenir notamment l'amélioration de l'alimentation, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale.

Ainsi, lors de la prochaine session de la Conférence de la FAO, notre délégation sera en mesure d'accorder son soutien à la réalisation de programmes de terrain visant à accroître la production vivrière de ces pays et à faciliter la participation de toute la population au développement économique et social. Ce soutien de notre part ne se limite pas à de simples paroles, car notre contribution (entre 5 et 7 mio frs. par an) à des projets de "programmes de terrain spéciaux" nous place parmi les pays qui participent le plus activement aux programmes propres à la FAO dans le domaine de la sécurité alimentaire.

IV. Programme de travail et budget 1984/85

Les activités de la FAO sont financées par le budget ordinaire - voté lors de la Conférence - ainsi que par les fonds extra-budgétaires. Ces derniers sont alimentés principalement par le PNUD et des contributions bilatérales volontaires, et servent essentiellement à financer l'exécution des programmes de terrain spécifiques.

Le budget ordinaire biennal de la FAO a évolué au cours des

dix dernières années de la manière suivante:

Période	Mio. \$	Augmentation (%)	
		réelle (de programme)	nominale
1974/75	106,7	3,1	17
1976/77	167	23,4	57
1978/79	211,35	6,4	27
1980/81	278,74	5,3	32
1982/83	366,64	8,0	32
1984/85	451,63 *)	0,5	23,2

*) budget provisoire, calculé au taux Lit/\$ = 1190

Le budget total de la FAO pour la période 1984/85 est composé et financé comme suit:

Chapitre et programme (chiffres en milliers de \$ E.U.)	Total des fonds 1984/85	budget ordinaire 84/85	fonds extrabudgétaires 84/85 (estimations)
1. Politique et direction générale	39'766	34'941	4'825
2. Programmes techniques et économiques	796'057	204'839	591'218
3. Programmes de soutien du développement	104'069	75'090	28'979
4. Programme de coopération technique	57'470	57'470	-
5. Services de soutien	87'372	62'792	24'580
6. Charges communes	19'795	15'895	3'900
7. Imprévus	600	600	-
Total général	1'105'129	451'627	653'502

Le tableau ci-dessous rappelle l'évolution des budgets provisoires avant leur vote par la Conférence FAO:

	74/75	76/77	78/79	80/81	82/83	84/85
1. Budget ordinaire (objet du vote)	106'700	169'800	206'877	271'660	368'016	451'627
2. Fonds extrabudgétaires (estimations)	326'500	436'500	497'268	580'920	683'047	653'502
3. Total	433'200	606'300	704'145	852'580	1'051'063	1'105'129

La présentation du budget ordinaire 1982/83 de la FAO lors de la 21ème Conférence avait suscité une vive opposition au sein des pays industrialisés en raison de la forte augmentation réelle de 8 % proposée par rapport à l'exercice précédent. Notre pays et huit pays membres du "Groupe de Genève" avaient voté contre ce budget qui se trouvait en pleine contradiction avec les restrictions financières des budgets nationaux.

Cette opposition et les discussions y relatives avec le Directeur général ont trouvé leur écho dans le "Programme de travail et budget" pour 1984-85: La croissance réelle du nouveau budget se limite à 0,5 %, et on peut constater un transfert des ressources vers les programmes techniques et opérationnels aux dépens des services administratifs.

Le budget proposé rejoint la position adoptée par les pays industrialisés et par notre pays, qui se prononcent en faveur d'une croissance réelle pratiquement nulle des budgets des organisations internationales. L'augmentation nominale du budget serait dès lors limitée à la compensation du renchérissement, compte tenu des variations dans les rapports de change.

Vu que la plus grande partie du programme technique de la FAO est financée en dehors du programme et budget ordinaires, les

contributions extrabudgétaires permettent d'apporter un soutien beaucoup plus marqué aux activités de terrain, que l'on aimerait voir se développer au sein de la FAO. A cette fin notre pays a financé des projets de la FAO pour environ 7 Mio Fr. en 1982.

Si le budget proposé est accepté, la contribution annuelle ordinaire de la Suisse (1,29 % du budget ordinaire) s'élèvera à 6,15 Mio Fr. (au taux de change 2.12 Fr. = 1 \$ E.U.).

Outre les remarques faites sur la politique générale de la FAO (voir chapitres I à III), le programme appelle encore les considérations suivantes:

- Programme de coopération technique (PCT):

Un montant de 57,5 Mio \$ est prévu pour financer des projets de terrain dans le cadre du budget ordinaire, ce qui représente une augmentation réelle de 5 % par rapport au budget précédent. Bien que nous nous félicitons du transfert des ressources vers les programmes techniques et opérationnels, nous restons critiques à l'égard d'un programme de terrain financé par des contributions obligatoires et sous la seule responsabilité du Directeur général de la FAO. Notre délégation fera savoir que nous nous opposerons à une future expansion du PCT et que nous insistons sur une meilleure transparence de ce programme et des critères d'application.

- Programme ordinaire - évaluation:

Pour la troisième fois, le Secrétariat soumet à la Conférence un "Examen du Programme ordinaire" semblable à celui du "Programme de terrain". Il faut, en effet, reconnaître que la FAO a fait de gros efforts ces dernières années pour élargir le champ d'application de son système d'évaluation.

Nous avons toujours insisté auprès de la FAO sur l'importance de l'évaluation de ses activités avec l'intention

d'obtenir une meilleure orientation et une plus grande efficacité de celles-ci.

Notre délégation se prononcera en faveur d'un renforcement de l'instrument d'évaluation.

V. Elections

Conseil de la FAO

Parmi les 10 sièges européens du Conseil, 4 sont permanents (France, Italie, R.U., RFA), 1 est réservé à un pays nordique, et les 5 autres reviennent aux régions d'"Europe méditerranéenne" (1 - 2 sièges), d'"Europe de l'Est" (1 - 2 sièges) et "Autres" (1 - 2 sièges). La Suisse appartient au dernier groupe, avec l'Autriche, la Belgique, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. L'Autriche, qui attend une réélection au Conseil depuis plus longtemps que la Suisse, a posé sa candidature pour revendiquer le siège libéré prochainement par l'Irlande. Une candidature de la Suisse contre celle de l'Autriche ne paraît pas justifiée.

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

Il est à noter que notre représentant permanent auprès de la FAO, M. Th. Glaser, de l'Ambassade de Suisse à Rome, préside ce comité à l'heure actuelle.

VI. Préparation de la Conférence - Délégation

La présente proposition a été élaborée en étroite collaboration avec les services fédéraux, réunis au sein du Comité interdépartemental de coordination pour la FAO.

Au début de la Conférence, la délégation suisse sera placée sous la direction de M. J.-Cl. Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, puis de M. H. Popp, sous-directeur du même office. Trois fonctionnaires resteront à Rome pendant toute la durée de la session pour suivre le travail des trois commissions de la Conférence, qui siégeront souvent simultanément en plus de la séance plénière:

- Commission I: tendances et politiques en matière d'alimentation et d'agriculture
- Commission II: programmes et activités techniques de la FAO
- Commission III: questions constitutionnelles et administratives.

Notre représentant permanent auprès de la FAO, Monsieur Th. Glaser, fera également partie de la délégation. Vu que son élection à la présidence de la Commission III paraît assurée, sa disponibilité au sein de la délégation suisse sera cependant limitée. Il est proposé de charger M. Christoph Bubb, stagiaire diplomatique à l'Ambassade de Suisse à Rome, de le remplacer en cas de besoin.

VII. Consultation

Les services suivants de l'Administration fédérale ont été consultés:

- DFF: - Administration des finances
- DFAE: - Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
- Direction des organisations internationales

La présente proposition fait l'objet d'un accord unanime.

VIII. Proposition

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

proposer:

1) La délégation suisse à la 22^{ème} session de la Conférence de la FAO se compose comme suit:

M. Jean-Claude Piot: directeur de l'Office fédéral de l'agriculture,
président du Comité national suisse de la FAO,
chef de délégation (1^{ère} semaine)

M. Hans Popp: sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture,
chef de délégation (à partir de la 2^{ème} semaine)

M. Theodor Glaser: représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Rome,
suppléant

M. François Rohner: suppléant du chef de la Section des affaires multilatérales, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
(Commission II)

M. André von Graf-fenried: suppléant du chef de la Section des Nations Unies et Organisations internationales, Direction des organisations internationales
(Commission III et questions politiques)

M. Igor Marincek: secrétaire du Comité national suisse de la FAO, Office fédéral de l'agri-

culture

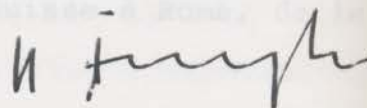
(Commission I)

M. Christoph Bubb: stagiaire diplomatique à l'Ambassade de Suisse, Rome

2) La présente proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.

3) L'indemnité journalière pour les délégués suisses est fixée à 120 francs (supplément maximum de 15 francs pour le chef de la délégation en cas de dépenses justifiées). Les indemnités et frais de voyage sont supportés par les départements respectifs.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE



M. François Rohner:
supplément du chef de la section des
affaires multilatérales, direction
de la coopération au développement
M. André von Graf-
supplément du chef de la section des
Nations Unies et Organisations in-
ternationales, Direction des organi-
sations internationales
M. Luc Marincak:
secrétaire du Comité national suisse
de la FAO, Office fédéral de l'agri-

Annexes:

- Ordre du jour de la Conférence
- Résumé
- Communiqué de presse

Pour co-rapport au

- Département des affaires extérieures
- Département des finances

Extrait du procès-verbal:

- Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs (40 exemplaires)
- DFEP pour exécution (15 exemplaires, dont 7 OFAG)
- DFAE pour exécution avec les pouvoirs (10 exemplaires)
- DFF pour information (3 exemplaires)
- DFI pour information (3 exemplaires)

conférence

C 83/1
Juillet 1983

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

F

Vingt-deuxième session

Rome, 5-24 novembre 1983

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
 - 6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture, notamment:
 - Situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique
 - 6.2 Etat d'avancement du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale - Réexamen des concepts et des approches
7. Ajustement agricole international
 - 7.1 Quatrième rapport de situation
 - 7.2 Révision et mise à jour des lignes d'orientation
8. Alimentation et population
9. Programme d'action de la CMRADR - Rapport d'activité
10. Journée mondiale de l'alimentation - Rapport d'activité

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

11. Programme de travail et budget 1984-85 et objectifs à moyen terme
12. Examen du Programme ordinaire
13. Examen des programmes de terrain
14. Programme alimentaire mondial ONU/FAO

./.

15. Ressources phytogénétiques (Suivi de la résolution 6/81 de la Conférence)
16. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:
 - 16.1 Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO
 - 16.2 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

A. Questions constitutionnelles et juridiques

17. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
18. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:
 - 18.1 Changement de dénomination de la région "Amérique latine" en "Amérique latine et Caraïbes", et changement correspondant pour la Conférence régionale et le Bureau régional

B. Questions administratives et financières

19. Comptes vérifiés
20. Barème des contributions 1984-85
21. Autres questions administratives et financières, notamment:
 - 21.1 Locaux du Siège
 - 21.2 Immunités de l'Organisation
 - 21.3 Etat des contributions
 - 21.4 Réapprovisionnement du Fonds de roulement

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

22. Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
 - Antigua-et-Barbuda
 - Belize
23. Election des Membres du Conseil
24. Nominations:
 - 24.1 Nomination du Président indépendant du Conseil
 - 24.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

25. Date et lieu de la vingt-troisième session de la Conférence
26. Autres questions.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

Pressemitteilung

FAO-Konferenz, 22. Session

Die 22. ordentliche Konferenz der Organisation der Vereinten Nationen für Ernährung und Landwirtschaft (FAO) wird vom 5. bis 24. November 1983 in Rom tagen. Hauptaufgabe der Konferenz ist die Genehmigung des Arbeitsprogramms und des Budgets der Organisation für die Jahre 1984 und 1985.

In ihren Bemühungen um eine Verbesserung des Ernährungsstandes der Menschen in der dritten Welt wird die FAO der Steigerung der Produktion von Grundnahrungsmitteln in den Entwicklungsländern, insbesondere seitens der ländlichen Kleinbauern, eine erhöhte Priorität einräumen. Die Schweiz wird diese Ausrichtung des Arbeitsprogramms der FAO unterstützen.

Die schweizerische Delegation wird anfänglich von J.-Cl. Piot, Direktor des Bundesamtes für Landwirtschaft, später von Dr. H. Popp, Vizedirektor desselben Amtes, geleitet.

EIDGENOESSISCHES
 VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 Informationsdienst

Veröffentlichung:
 Amtliche Sammlung

Für getreuen Ausdruck,
 der Protokollführer

Freigelegung an:

Abt.	Art.	Stm.	Anz.	Mitar.
X	101	101	2	-
X	102	102	2	-
X	103	103	2	-
X	104	104	2	-
X	105	105	2	-
X	106	106	2	-
X	107	107	2	-
X	108	108	2	-
X	109	109	2	-
X	110	110	2	-
X	111	111	2	-
X	112	112	2	-
X	113	113	2	-
X	114	114	2	-
X	115	115	2	-
X	116	116	2	-
X	117	117	2	-
X	118	118	2	-
X	119	119	2	-
X	120	120	2	-

Communiqué de presse

Conférence de la FAO, 22ème session

La Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se réunira à Rome du 5 au 24 novembre 1983. Elle traitera essentiellement du programme de travail et du budget de l'organisation pour les années 1984 - 1985.

En poursuivant le but d'une amélioration sensible de l'état nutritionnel des populations du Tiers Monde, la FAO accordera une priorité particulière à l'accroissement de la production vivrière des pays en développement, notamment au niveau des petits exploitants en milieu rural. La Suisse appuiera cette orientation du programme de travail de la FAO.

La délégation suisse sera conduite successivement par J.-Cl. Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture et H. Popp, sous-directeur du même office.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
Service d'information

Für den Fall, dass die Abgabe des vorliegenden Dokuments nicht möglich ist, wird ersucht, die Abgabe zu beantragen. Die Abgabe erfolgt durch den Informationsdienst des Bundesamtes für Wirtschaft und Statistik.